



BARÈME D'HONORAIRES DE VENTE

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

**- Article 6-1 de la loi du 2 janvier 1970 (loi Hoguet),
loi ALUR du 24 mars 2014, en vigueur depuis le 27 mars 2014 -**

(TTC) Dont TVA à 20%

De	1	A	50 000	€	12%
De	50 001	A	75 000	€	11%
De	75 001	A	100 000	€	10%
De	100 001	A	125 000	€	9%
De	125 001	A	150 000	€	8%
De	150 001	A	175 000	€	7%
De	175 001	A	200 000	€	7%
De	200 001	A	225 000	€	6,5%
De	225 001	A	250 000	€	6%
De	250 001	A	400 000	€	5%
De	400 001	A	500 000	€	5%
Supérieurs		A	500 001	€	4%

Honoraire d'estimation 150€TTC

IMMO SELECTION – 15 rue pierre rebuffy – 34670 Baillargues – SARL au capital de 100 040€, enregistrée au RCS de Nîmes n° 398 121 004. Carte professionnelle transaction n° CPI 3002 2016 000 013 953 délivrée par la CCI Nîmes-Bagnols – Uzès-le Vigan, et titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AXA dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'arche – 92727 Nanterre cedex sous le numéro de police 0000007287764904.